



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation alarmante des établissements pour personnes âgées

Question écrite n° 9810

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargée de l'autonomie et du handicap, sur la situation alarmante des établissements et services pour personnes âgées, confrontés à une dégradation continue de leur situation financière et celle de leur personnel. Selon cette enquête, menée auprès des 1 600 adhérents de la FNADEPA, la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées, 70,5 % des établissements et services à domicile souffrent d'une pénurie de personnel, une situation qui s'est aggravée par rapport à 2024 (58 %) et qui touche particulièrement les services autonomie à domicile (85 %). Cette pénurie chronique conduit à une structure sur deux à recourir régulièrement à l'intérim, ce qui fragilise la qualité de l'accompagnement des personnes âgées. Sur le plan financier, la situation demeure tout aussi préoccupante : un établissement sur deux a terminé l'année 2024 en déficit, avec une situation plus critique dans le secteur privé (57 % de structures déficitaires) que dans le secteur associatif et commercial (49 %). Pour pallier ces difficultés, 69,5 % des structures ont puisé dans leurs réserves, qui s'épuisent d'année en année. Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme des services autonomie à domicile génère des difficultés pour 87,5 % des services à domicile et 60 % des Ssiad, accentuant les tensions dans le secteur. Le Gouvernement a récemment annoncé la présentation d'un plan Grand âge. Si les orientations annoncées vont dans le bon sens, elles ne répondent pas à l'urgence économique et sociale que traverse le secteur. M. le député rappelle à Mme la ministre que le nombre de personnes de plus de 85 ans va doubler d'ici 2040, avec pour conséquence une augmentation de la prise en charge de la dépendance. Aussi, il lui demande quelles mesures concrètes seront inscrites dans le plan Grand âge (notamment la reprise des mesures du rapport « Libault » : 50 000 emplois sur 3 ans), pour permettre une réponse pérenne aux difficultés que connaît le secteur du grand âge.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9810

Rubrique : Institutions sociales et médico sociales

Ministère interrogé : Autonomie et handicap

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2025](#), page 8225